

Sommaire

Page **1** Synthèse des interventions et des échanges qui ont ponctué la journée du 12 décembre

Page **6** Quelques indicateurs clés de la métropolisation

Page **7** Quel syndicalisme face à la métropolisation ?

Regards croisés CGT – universitaires/chercheurs

Quel syndicalisme face à la métropolisation ?

Le 12 décembre dernier, une cinquantaine de militantes et militants ont participé à une journée d'échange consacrée au « fait métropolitain ».¹ Elle s'inscrit dans un processus engagé depuis dix-huit mois. Décidée par le Bureau confédéral, une recherche Ires/CGT sur le « fait métropolitain » est conduite sous le pilotage conjoint du pôle territoire de la Confédération et de Guillaume Gourgue, maître de conférences à l'université de Besançon, animateur d'une équipe de 10 universitaires/chercheurs mobilisés pour mener à bien cette investigation.

Cette lettre du pôle confédéral « territoires », entièrement consacrée au fait métropolitain est composée de 3 parties :

1. Synthèse des interventions et des échanges qui ont ponctué la journée du 12 décembre ;
2. Quelques indicateurs clés extraits du dossier « Métroscope » élaboré en juin 2017 ;
3. Un focus sur la métropole du Grand Paris.

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS ET DES ÉCHANGES QUI ONT PONCTUÉ LA JOURNÉE DU 12 DÉCEMBRE

Bref rappel de la genèse et de la conduite de la recherche CGT/Ires²

L'institutionnalisation des métropoles fait partie des évolutions institutionnelles majeures de ces dernières années. Toutes les régions comptent aujourd'hui une métropole. Les bouleversements institutionnels s'accompagnent de modifications profondes des compétences exercées par les collectivités territoriales et des relations entre l'État et ces collectivités. Tous ces changements participent d'une mutation des rapports sociaux et salariaux, des espaces de décisions stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et d'aménagement des territoires. Pour aider à une meilleure appropriation dans la CGT des multiples facettes résultant de la montée en puissance des métropoles dans le paysage politique, la Confédération a décidé d'utiliser les moyens de l'Ires – Institut de recherches économiques et sociales. Sur la base d'un « cahier des charges » spécifié par la CGT, des universitaires et chercheurs approfondissent des thématiques conjointement déterminées.

1. Unions départementales : Meurthe-et-Moselle, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Finistère, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère et UL de Grenoble, Loire, Loiret, Rhône, Var, Loire-Atlantique. Comités régionaux : Bretagne, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Urif. Fédérations : cheminots, services publics, transports, UIT, Ugict. Participation de Pascal Lacroix (coprésident du conseil de développement de Plaine-Commune – 93), Bruno Bouvier, Jacqueline Doneddu, Dominique Gallet, Fabrice Pruvost, (Confédération). Guillaume Gourgues, maître de conférences à l'université de Besançon, coordinateur de l'équipe d'universitaires travaillant sur le projet « métropolisation » avec le pôle territoire confédéral.

2. Pour le détail, voir lettre du pôle « activités en territoires » n° 8 – novembre 2016.



CONGRÈS

13-17 MAI
2019 | **DIJON**

POUR TOUT CONTACT

Bruno Bouvier
animateur du pôle
Activités CGT en territoires
Coordination des comités régionaux
06 75 37 44 81 – b.bouvier@cgt.fr

Dominique Gallet
conseillère confédérale du pôle
Activités CGT en territoires
06 85 86 06 58 – d.gallet@cgt.fr

Jocelyne Boubert : assistante du pôle :
01 55 82 81 56 – j.boubert@cgt.fr

Dans le cas d'espèce, il a été établi que la recherche se focaliserait sur cinq territoires. Quatre d'entre eux sont impactés par une métropole : Bordeaux, Lyon, Marseille, Rennes-Nantes. Le dernier ne comprend pas de métropole mais une aire métropolitaine : Montbéliard-Belfort.

Depuis dix-huit mois, dans ces cinq territoires, une équipe d'universitaires travaille sur plusieurs thèmes. Ceux-ci ont été arrêtés avec les directions des unions départementales et des comités régionaux concernés. Les universitaires rencontrent des militantes et militants

de la CGT et d'autres organisations syndicales de salariés mais aussi des acteurs politiques, économiques et sociaux locaux (patronat, chambres consulaires, exécutifs départementaux et régionaux, Ceser, conseils de développement, etc.). Des points d'étape sont régulièrement organisés avec les organisations CGT. Dans plusieurs territoires, des présentations de la recherche en cours lors de réunions de commission exécutive ou d'assemblées de militants se dessinent.

Le 12 décembre, Guillaume Gourgue, coordinateur de l'équipe d'universi-

taires, a présenté aux militantes et militants présents les premières analyses de la recherche en cours et a pointé quelques questions suscitant des réactions et des réflexions. La qualité, la clarté et le contenu de la présentation ont été salués par la quasi-totalité des interventions qui ont ponctué cette journée de débats. Il est estimé que les éléments apportés sont de nature à susciter et à nourrir la réflexion dans toute la CGT en complémentarité des apports spécifiques des commissions confédérales et des campagnes revendicatives engagées par la CGT.

Déroulement de la journée d'étude du 12 décembre

- Présentation de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales), des études de recherche décidées par la Confédération chaque année et des modalités de celles-ci : Fabrice Pruvost ;
- premières problématiques pour la CGT dégagées par les recherches des universitaires : Bruno Bouvier ;
- présentation commentée d'un diaporama expliquant le processus économique, social et politique du fait métropolitain et questionnant le syndicalisme sur sa stratégie revendicative : Guillaume Gourgue ;
- échanges avec les participants ;
- table ronde avec la participation de 4 camarades qui ont présenté les initiatives et réflexions dans leurs territoires respectifs : Jacqueline Doneddu ;
- échanges avec les participants ;
- apports de la journée et perspectives : Bruno Bouvier.

Quelles premières problématiques dégagées par la recherche CGT/Ires ?

Cinq problématiques structurantes ressortent des débats organisés au sein des structures territoriales CGT concernées par la recherche :

1. Une meilleure maîtrise par les militantes et militants du sens et du contenu des profondes modifications en cours au sein des territoires métropolitains. En complément des journées d'étude organisées depuis la promulgation des lois réorganisant les périmètres des régions, consacrant les métropoles et modifiant les compétences des collectivités territoriales et de l'État, les apports approfondis – voire parfois inattendus – des universitaires ainsi que leurs questionnements ouvrent des réflexions et des perspectives nouvelles pour la CGT. Ces réflexions portent tout à la fois sur la démarche revendicative et leur contenu ;
2. L'opacité des lieux de décisions stratégiques dans les territoires est confirmée. Où se prennent les décisions ? Qui décide ? S'affirme en revanche l'absence de consultation/présence des organisations syndicales de salariés dans le processus décisionnel alors que le patronat, sous des formes diversifiées (organisations patronales, chambres consulaires, grandes entreprises) influence les politiques publiques menées dans les territoires ;
3. Les interrogations sur la structuration de la CGT dans les territoires se renforcent. Comment construire des revendications et rassembler ? Quelles alternatives crédibles bâtir ? Où porter les revendications ? De multiples questions se posent pour accroître l'efficacité du syndicalisme incarné par la CGT. Ces questionnements concernent les organisations territoriales et professionnelles ;
4. Le fait métropolitain concourt aux transformations de la nature des emplois et de la structuration du salariat. Le périmètre métropolitain concentre en général les professions supérieures, mais s'y développent également les emplois de service. La prégnance de ces enjeux appelle une connaissance précise par la CGT de ces évolutions et de leurs conséquences. Elle interpelle aussi sur les questions de présence et de représentativité de notre organisation dans le salariat présent sur le territoire métropolitain ;
5. La construction de projets revendicatifs, souvent alternatifs à ceux prônés, s'avère être un des vecteurs constitutifs d'une meilleure efficacité du syndicalisme.

Premières réflexions et échanges sur le travail croisé universitaires/CGT

Guillaume Gourgues présente et commente un diaporama – disponible sur le blog confédéral territoires – intitulé : « Quel syndicalisme face à la métropolisation » ? Point d'étape du projet « La métropolisation, une "nouvelle donne" territoriale ? La démocratie politique et sociale aux prises des reconfigurations urbaines ».

Il est organisé autour de 4 grands thèmes :

- les enjeux syndicaux ;
- le questionnement scientifique ;
- qui fait la métropolisation ?
- qui participe à l'action publique métropolitaine ?

Durant son exposé, Guillaume met en avant 5 points, précise un des objectifs de la recherche conduite et met en exergue 3 questions nouvelles pour le syndicalisme :

Les 5 points mis en avant :

1. La coexistence de deux processus complémentaires dans la métropolisation :
 - le premier est économique et social : la métropolisation est le prolongement et l'accentuation des phénomènes de concentration urbaine,
 - le second est politique : les acteurs réagissent, anticipent, s'adaptent ou subissent la métropolisation économique et sociale. La recherche aborde plus particulièrement cette dimension politique avec un focus particulier sur la place du syndicalisme ;
2. Les enjeux syndicaux, singulièrement ceux résultant des évolutions de l'emploi dans les espaces métropolitains – implantation, précarisation, ubérisation, auto-entrepreneuriat – et de la segmentation du salariat / des populations (les catégories supérieures, les classes dites moyennes, les plus pauvres) ;
3. La présence de plus en plus mouvante des grandes entreprises, du fait du déplacement et de l'éloignement des centres de décision. À ce constat, s'ajoute celui de l'étiollement des liens qui unissent les firmes aux territoires, fragilisant de fait la posture des autorités publiques ;
4. L'apparition de formes nouvelles de mobilisation sociale dans l'espace urbain et ce en dehors des espaces officiels – lorsqu'ils existent – de la concertation institutionnelle. Des exemples d'initiatives syndicales dans des métropoles d'autres pays européens sont cités ;
5. La métropolisation est-elle la seule perspective possible ? Beaucoup d'acteurs soutiennent cette logique mais d'autres s'y opposent avec toutefois peu de perspectives alternatives.

Un des objectifs de la recherche CGT/Ires : contribuer à une esquisse de positionnement syndical

Cet objectif permet d'aborder plusieurs questions et de porter quelques constats, parmi lesquels ont été cités :

- les constructeurs de la métropolisation. La situation particulière lyonnaise caractérisée par un lien très étroit élus/grandes entreprises apparaît plus comme une exception plutôt que la règle dans la construction métropolitaine ;
- la difficulté de cerner le lien entre le politique et les entreprises dans les autres territoires ;
- le but d'ensemble : l'attractivité du territoire, constat qui induit la mise en concurrence des territoires couplés à une relégation de ceux en dehors des champs d'attractivité ;
- l'enjeu transport est très prégnant. Cette thématique est estimée consensuelle en ce sens qu'elle favorise des mobilisations associant une diversité d'acteurs de sensibilité différente dans les territoires ;
- les questions du travail, des inégalités ne sont absolument pas présentes chez les acteurs de la métropolisation. Ce sujet n'est évidemment pas consensuel et doit être porté par le mouvement syndical et singulièrement la CGT ;
- les syndicats, leur place dans ce processus ? Ils ne sont pas associés au processus d'élaboration des politiques publiques – quel que soit leur objet – dans les territoires. Il s'agit

d'un éloignement sociologique conséquent. Il en résulte, pour les organisations syndicales, leurs syndicats, une intériorisation de leur marginalité qui demande à être dépassée. Les politiques publiques décidées et déployées dans les territoires impactent les conditions de travail et de vie de tous les salariés et des populations justifiant l'ingérence des salariés via leurs organisations syndicales.

• une organisation urbaine du travail, pour qui ? pour quoi ? Les organisations syndicales hésitent entre 2 scénarios catastrophes : perdre du temps dans l'institutionnel et perdre son identité syndicale dans des luttes urbaines estimées trop éloignées de l'enjeu travail. Quelles réponses apportées par le CGT ?

3 questionnements nouveaux pour le syndicalisme :

- des revendications territoriales peuvent-elles être construites et fondées à partir des mobilisations circonscrites à des territoires ? Par exemple, sont mentionnées des évolutions syndicales urbaines aux États-Unis et à Londres. Elles ont abouti à des revendications salariales territoriales (salaire minimum à l'échelle d'un territoire). Dans ces pays, les salariés semblent en attente de ce syndicalisme « territorialisé » ;
- y a-t-il place en France pour un « syndicalisme tout terrain » qui conjugue la logique d'organisation syndicale et l'analyse sociologique du territoire ?
- quelles alternatives crédibles le syndicalisme peut-il déployer pour lutter et prévenir les inégalités territoriales ?

Les points saillants des interventions des participants suite à la présentation universitaire :

- pas de visibilité sur ce qui se construit ;
- les congrès des UD ou UL concernées n'arrivent pas ou peu à aborder ces enjeux. Vu l'ampleur des questions, comment et par quel bout commencer ?
- comment se projeter sur des constructions alternatives ? Comment construire et inscrire dans le temps des projets de territoire ?
- la syndicalisation, et singulièrement celle des salariés des professions dites « supérieures » ;
- des présences syndicales CGT au sein des conseils de développement, mais également des refus CGT de participer à ces instances ou bien des découragements de camarades investis dans divers conseils de développement. Quelle stratégie syndicale CGT coordonnée et cohérente ? Comment on y va ? Que porte-t-on ? Quels moyens existants ? En Bretagne, La région CGT prend des dispositions pour coordonner l'activité des camarades siégeant au sein des conseils de développement ;
- quelle attitude CGT cohérente pour privilégier le service public face aux renouvellements en cours, par les communes ou intercommunalités, des concessions « énergie » ?
- le périmètre des métropoles pourrait se modifier ;
- la mobilité imposée aux agents territoriaux ;
- les fractures territoriales et l'amplification des inégalités ;
- des reconfigurations de quartiers urbains en lien avec des projets d'infrastructures ;
- le logement et son accessibilité, la présence des services publics ;
- reprendre la main à partir des besoins, des enjeux de démocratie ;
- aucun secteur public n'échappe à l'impact métropolisation. Plus globalement, tous les salariés et donc toutes les professions sont, peu ou prou, impactés par les effets du processus de métropolisation ;

- le rapport métropoles/pôles métropolitains : peu de lisibilité ;
- influence des logiques européennes ;
- le lien région/métropoles porteurs de fortes contradictions ;
- quel devenir des institutions départementales et des politiques sociales déployées ?

En réaction à ce premier échange, Guillaume Gourgues insiste sur :

- l'enjeu de la syndicalisation et du rapport de force ;
- la construction d'ambitions revendicatives urbaines, les capacités de construire celles-ci avec d'autres acteurs (syndicaux, associatifs...);
- la nécessité de faire reconnaître, d'imposer l'expertise syndicale ;
- l'enjeu d'imposer les questions sociales particulièrement malmenées par les décideurs métropolitains ;
- le besoin que les syndicats soient plus agressifs sur les questions qui dérangent dont singulièrement celles relatives au travail.

Table ronde : la prise en compte des enjeux métropolitains par les organisations de la CGT

Les échanges suscités par l'apport universitaire se poursuivent à partir de

4 témoignages : 3 émanent de camarades en responsabilité dans des unions départe-

mentales et un provient d'une expérience dans un conseil de développement.

Les participants à la table ronde

Laurence Bazzuchi : fonctionnaire territoriale ; bureau de l'UD du Var ; animatrice de la coordination départementale des syndicats des services publics (territoriaux) ; membre du Ceser de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 3 métropoles dans cette région : Nice, Aix-Marseille, et Toulon au 1er janvier 2018 ;

Pierre-Yves Grellier : fonctionnaire d'État des finances publiques ; CE de l'UD de Loire-Atlantique, participe à l'animation de l'activité du comité régional de la région Pays-de-la-Loire et du collectif régional des services publics. Une métropole : Nantes ;

Laurent Terrier : ingénieur dans un laboratoire de recherche universitaire ; secrétaire du syndicat des universités, bureau de l'UD de l'Isère ; anime le collectif départemental « recherche industrie formation ». 4 métropoles dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont Grenoble et Lyon : la matrice du concept de métropole en France ;

Pascal Lacroix : « gazier », dirigeant de l'Ufict mines-énergie et de l'Ugict. Pascal a été sollicité pour son expérience dans le conseil de développement de Plaine-Commune, une « intercommunalité » de Seine-Saint-Denis en Île-de-France. Depuis cinq ans, il en assure la coprésidence – partagée avec une femme.

3 ambitions communes animent les décisions prises dans les 3 départements :

1. Favoriser la connaissance et l'appropriation des objectifs poursuivis

par les restructurations institutionnelles et sociales en cours, de leur cohérence dans une stratégie de remodelage des rapports sociaux et salariaux ;

2. Construire des projets revendicatifs

en territoire associant les syndicats et ce dans le cadre d'une cohérence nationale ;

3. Poursuivre la réflexion sur la structuration et le fonctionnement de la CGT, réflexion qui concerne dans un

même mouvement les organisations territoriales et professionnelles.

Synthèse des initiatives et démarches présentées par les intervenants

Département du Var : organisation d'une nouvelle journée d'étude en novembre 2017 intitulée « quelle organisation de la CGT ? » avec l'ambition de franchir une étape significative au prochain comité général de l'UD : un plan de travail confédéralisé autour de questions transverses structurantes pour les salariés et la population du département (industrie, services publics, etc.) avec le double objectif de poursuivre et intensifier le travail engagé avec des syndicats de professions différentes et de questionner la pertinence de la structuration et du fonctionnement de la CGT dans le département. Le Var se situe en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, où le comité régional CGT impulse et organise des journées d'étude sur « le fait métropolitain » dans des UD, des UL et des syndicats. Il a également élaboré avec les syndicats un CPER – contrat de plan État/Région – alternatif à celui du conseil régional et a construit un stage de formation syndicale « prospectives et territoires ».

Département de Loire-Atlantique : Qualifiés de « balbutiements », 3 projets sont engagés et conduits avec la volonté d'associer les syndicats de professions différentes et de nourrir la réflexion sur la structuration et le fonctionnement de la CGT. L'un des projets vise l'intervention CGT dans un programme de revitalisation d'une friche près de Nantes. Le second projet concerne l'élaboration d'un Sradet CGT – schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – travaillé dans chaque UD de la région avec les syndicats et les membres CGT du Ceser. Le troisième projet vise à s'interroger sur la structuration de la CGT au sein du territoire métropolitain. À noter que le comité régional a impulsé et organisé des journées d'étude régionale, départementale, professionnelle sur les enjeux liés aux bouleversements institutionnels. Une séance des travaux de la dernière conférence régionale a été consacrée aux enjeux territoriaux.

Département de l'Isère : une séance du congrès de l'UD en novembre a été

consacrée aux enjeux territoriaux/métropolisation/disparition du département. Les débats ont porté sur le devenir du département de l'Isère, sur la pertinence de l'organisation territoriale et professionnelle actuelle de la CGT dans le département. Une résolution a été votée. Un des objectifs est de préparer, dans les syndicats, le prochain comité général qui aura à son ordre du jour plusieurs réflexions portant sur la formation syndicale, la stratégie de luttes, l'organisation de la CGT dans le département. À noter que le département se trouve en région Auvergne-Rhône-Alpes, où les évolutions du périmètre et des compétences de la métropole lyonnaise sont « suivies » de près par la CGT, d'autant que son ex-président est Gérard Collomb. Une des singularités réside dans l'absorption par la métropole des compétences du conseil départemental.

Réflexions à partir d'une expérience dans un conseil de développement : à partir d'un regard croisé militant syndical et citoyen engagé dans un conseil de développement, le premier défi pointé est celui de l'enjeu démocratique. Quels que soient le sujet et le niveau de décision, force est de constater que les salariés et les populations ne sont pas consultés. La réorganisation institutionnelle de la métropole du Grand Paris (7,5 millions d'habitants – plus de 4 millions de salariés) en région Île-de-France (12 millions d'habitants – environ 5,7 millions de salariés) se mène, à l'instar de ce qui a prévalu en France, dans l'opacité la plus totale entre élus et gouvernement. Pour autant, des mobilisations « urbaines » sont conduites. Il en est ainsi, par exemple, de celles visant le circuit du méga métro – Grand Paris Express – autour de Paris et l'implantation des gares, de celles relatives au logement, au prix du foncier... Les questions du travail sont aussi prégnantes. Le conseil de développement permet d'organiser des échanges, des débats publics sur des sujets intéressants les conditions de vie et de travail. La présence CGT participe aussi du rayonnement de l'organisation, concourt à aborder des sujets trop souvent absents comme celui du travail. Pour l'intervenant, le conseil de développement ne peut être considéré comme un « espace de rapport de force » mais simplement comme un outil à utiliser pour influencer

sur les politiques publiques. Des articulations nouvelles entre le Ceser et les conseils de développement mériteraient d'être recherchées.

Synthèse des points abordés dans le débat :

- travailler la construction de projets CGT structurants au sein des métropoles en y associant les syndicats, même ceux qui, *a priori*, ne semblent pas concernés par le thème. Très rapidement, chacun s'aperçoit qu'il est de fait intéressé. De plus, la dynamique créée s'avère motivante ;
- le lien avec les schémas régionaux d'aménagement du territoire doit être fait afin que ceux-ci répondent aux besoins des salariés et des populations ;
- le besoin de s'interroger sur notre structuration, et notamment le lien entre UL implantées sur le périmètre métropolitain, entre UL et UD sur l'espace métropolitain. L'organisation des fédérations en territoire est également questionnée ;
- les enjeux de syndicalisation ont été très souvent pointés et notamment ceux relatifs aux catégories professionnelles supérieures. Ont également été soulevées les formes nouvelles de salariat où le syndicalisme CGT doit rayonner (Uber, jeunes diplômés, étudiants salariés...);
- le lien entre syndicats de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'industrie sur les projets d'excellence portés dans toutes les métropoles ;
- construire des ambitions revendicatives transverses (transport, logement, santé...) en mobilisant les syndicats de professions différentes : les syndiqués ont des besoins, des revendications sur ces questions ;
- des congrès d'UD, des comités généraux d'UD ont ou vont travailler ces enjeux, afin que les dimensions métropolisation deviennent un sujet de travail pour l'ensemble des syndicats et des structures CGT concernées ;
- construire des projets et tenir nos ambitions nationales pour renforcer

cer, voire garantir, la cohérence CGT. La place et le rôle de l'État nécessitent un travail approfondi de la CGT ;

- le conseil de développement n'est pas le lieu de « construction de rap-

port de force », mais la présence CGT permet d'influer sur les thématiques abordées et les orientations. Il est nécessaire de dégager une cohérence nationale pour la CGT ;

- la Confédération peut aider les organisations à construire la réflexion, produire des outils pour favoriser l'ensemble de nos ambitions.

Apports de la journée et perspectives :

- le sens de la recherche lres/CGT est réaffirmé : être au service de la CGT, de ses organisations pour le rayonnement de la CGT, la construction du rapport de force. Celle-ci va se poursuivre dans les 5 territoires retenus jusqu'en juin 2018 ;
- le pôle territoire est disponible pour participer à toutes initiatives des organisations autour des enjeux de métropolisation. Les universitaires peuvent aussi être mobilisés ;
- les congrès, les comités généraux sont des moments privilégiés pour

aborder ces questions. L'objectif, retenu par le CCN, d'organiser d'ici le 52^e congrès confédéral des conférences sur les UL, doit favoriser le débat sur les métropoles et ses incidences multiples ;

- en réponse à des demandes exprimées lors de nombreuses initiatives – et dans les échanges de ce jour – il est nécessaire que le pôle territoire travaille des outils de méthodologie sur les dimensions « projets en territoire ». De plus, la logique du président de la République vise à privilégier les « expérimentations » et les trans-

gressions au cadre réglementaire dans les territoires. Les cohérences nationales et la réaffirmation à l'attachement au cadre national et à sa législation – question qui dérange – s'imposent.

Deux questions restent posées pour notre organisation au niveau confédéral : l'appropriation de la dimension « métropolisation » par les structures CGT professionnelles et le besoin d'échanges et d'expériences entre territoires métropolitains de façon pérenne.

QUELQUES INDICATEURS CLÉS DE LA MÉTROPOLISATION

Ces données sont extraites d'un dossier intitulé « Métroscope » élaboré en juin 2017 sous la conduite de plusieurs institutions – Fédération des agences d'urbanisme, France urbaine, Assemblée des communautés de France, Commissariat général à l'égalité des territoires. Cinquante indicateurs ont été choisis. Ils permettent d'appréhender la diversité des configurations, les atouts territoriaux respectifs et les modes de gouvernance des 15 métropoles existantes. Depuis la parution de ce document, le paysage institutionnel s'est modifié.

Au 1^{er} janvier 2018, la France compte 22 métropoles. Aux 15 créées durant la dernière décennie s'ajoutent 7 nouvelles – Clermont-Ferrand, Dijon, Metz, Orléans, Saint-Étienne, Toulon et Tours. 3 métropoles ont un statut particulier : Paris, Lyon et Marseille. Le président de la République projette des changements pour la métropole du Grand Paris.

Les indicateurs confirment deux faits marquants :

- la diversité, qui se concrétise dans tous les domaines ;

- les inégalités sociales.

Quelques éléments pour apprécier ces disparités et ces inégalités au travers du périmètre des métropoles, de leur statut, de leur compétence, de leur gouvernance, de leurs ressources, des évolutions de l'emploi, du taux de pauvreté :

- **diversités des compétences des métropoles.** À l'exception de la métropole de Lyon qui a un statut particulier, les métropoles ne peuvent agir que dans le cadre de compétences qui leur sont déléguées par les communes, par les départements ou par l'État. Par ailleurs, les métropoles sont associées à l'élaboration des schémas et documents de planification dans plusieurs domaines. Des dispositions spécifiques – régions transfrontalières – existent pour la métropole européenne de Lille et l'Eurométropole de Strasbourg. Enfin, il est à relever que chaque métropole est dotée d'un conseil de développement, qui accueille des institutions de pays étrangers pour les métropoles de territoires

transfrontaliers ;

- **diversités des statuts.** 3 métropoles ont un statut particulier : la métropole de Lyon, de Paris, et d'Aix-Marseille ;
- **diversités de la gouvernance.** À l'exception de Lyon – élection au suffrage universel direct – il y a une grande diversité dans la « désignation » des conseillers métropolitains. En perspective, la future élection de tous les conseillers métropolitains au suffrage universel direct qui devrait être explicitée dans une loi en 2018.
- **diversité des profils et du poids relatif des métropoles au sein de leur région :**
 - de leur périmètre, du nombre de communes composant la métropole, de la population et de sa densité,
 - du potentiel financier des habitants des métropoles, du taux de pauvreté et de la fiscalité des entreprises,
 - de la répartition des emplois et des habitants au sein des métropoles et de la région. Certaines

Carte des métropoles



vie-publique.fr | ladocumentationfrancaise.fr



dances se dessinent :

- des territoires plutôt homogènes entre les trois échelles géographiques (villes centres, métropoles et aires urbaines),
- des territoires qui connaissent une attractivité périurbaine plus soutenue,
- des territoires globalement en recul démographique ou en difficile stabilisation quelle que soit l'échelle de territoire ;
- globalement, sans la métropole du Grand Paris, le recul de population dans les métropoles s'élève à 11 000 habitants entre 2008 et 2013, signe de la périurbanisation des

métropoles concentrent la majorité des emplois, d'autre non. L'équilibre population/emploi est également très contrasté ;

- **diversité dans les flux migratoires.** Environ 25 % de la population habite dans une métropole en 2013. La dynamique démographique dans les métropoles apparaît en moyenne légèrement plus soutenue que dans le reste de la France avec toutefois des nuances marquées entre et au sein des métropoles. Trois grandes ten-

territoires ;

- **progression globale de l'emploi mais avec des disparités et transformation des emplois dans les métropoles sur la période 2008-2013 :**
 - alors que le nombre d'emplois diminue en France, celui dans les 15 métropoles augmente avec cependant de fortes disparités entre elles – des progressions mais aussi des diminutions – et entre les métropoles et leur aire urbaine,

- baisse sérieuse des fonctions de production, notamment la fabrication qui perd 40 000 emplois. La situation est plus contrastée pour les fonctions présentes (services de proximité, santé et action sociale, administration publique, distribution, éducation, formation). En revanche, toutes les activités de prestations intellectuelles – fonctions métropolitaines – connaissent une hausse soutenue (+ 89 000 emplois). Sur l'ensemble des 15 métropoles, les fonctions de production concrète et transversale représentent 25 % des emplois, les fonctions présentes 40 % et les fonctions métropolitaines 37 % – taux qui devrait progresser ;

- **de fortes inégalités sociales au sein des métropoles.** Dans les 15 métropoles françaises, les impôts directs et les prestations sociales contribuent à faire baisser de 46 % les écarts de revenus entre les 10 % des ménages les plus modestes et les 10 % des ménages les plus aisés. Toutefois, la pauvreté y reste forte et les inégalités de revenus demeurent plus élevées qu'à l'échelle nationale. Après redistribution, un ménage sur six vit sous le seuil de pauvreté au sein des métropoles. C'est 2,5 points de plus que le niveau de pauvreté national. La métropole la plus inégalitaire est celle du Grand Paris.

QUEL SYNDICALISME FACE À LA MÉTROPOLISATION ?

Interview croisée de Valérie Lesage, secrétaire générale de l'Union régionale Île-de-France, et Camille Montuelle, secrétaire de l'Urfif en charge du fait métropolitain.

Île-de-France : 2 % du territoire français, 18 % de sa population, 30 % du PIB. 7 départements, une ville – Paris – à la fois commune et département, un conseil régional, une métropole qui regroupe aujourd'hui toutes les communes des trois départements de la petite couronne et quelques communes de départements limitrophes, 7,5 millions d'habitants, plus de 4 millions de salariés, découpage depuis 2016 en 12 établissements publics territoriaux (EPT). Le Grand Paris Express, méga-

métro de 200 km de lignes avec la création de 68 nouvelles gares, est en construction jusqu'en 2030.

Le président de la République a annoncé son intention de revoir complètement le périmètre, l'organisation et les compétences de la métropole, des départements et des EPT.

La conférence de l'Urfif s'est tenue en janvier. Comme dans toutes les régions, les questions sociales, économiques, environnementales et bien sûr démocratiques sont au cœur des

transformations opérées en Île-de-France. Quels sont, pour la CGT en Île-de-France, les principaux enjeux et défis qui lui sont posés ?

La conférence de l'Urfif tenue en janvier 2018 a consacré une séance sur les conséquences de la métropolisation en Île-de-France et donc sur les enjeux du Grand Paris. Il faut souligner que cela fait dix ans que l'Urfif a abordé cette question et travaille à des initiatives d'échange et de formation avec les militants et syndiqués franciliens. Nous

poursuivons cette démarche sur quelques enjeux fondamentaux tels que la maîtrise des bouleversements territoriaux qui modifient la nature de l'activité économique et du salariat. Le projet du Grand Paris mettait en avant l'attractivité francilienne dans la compétition mondiale des grandes métropoles. Il comportait un rééquilibrage des territoires (pour faire court : entre les « riches et les pauvres ») en visant à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux. Les questions environnementales étaient aussi dans le projet de loi.

Avec la MGP, nous sommes face à une réorganisation institutionnelle et administrative qui pose en grand la question de la démocratie pour les citoyens dans l'élaboration des politiques publiques et dans l'avenir des services. Les délégués présents à la conférence ont tous fait le constat de leur suppression, fusion, restructuration pour les privatiser. Le 2^e constat est que depuis l'objectif de Sarkozy de chasser l'industrie du Grand Paris pour laisser la place à la finance, la désindustrialisation n'a cessé de s'amplifier. N'oublions pas que dans ce contexte, le Medef, qui cherche à capter toujours plus les ressources du territoire, approuve la métropolisation.

La spécialisation des territoires entraîne une forte proportion de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les bassins d'emploi. C'est une spécificité francilienne mais cela n'élimine pas un nombre important de salariés toujours plus précarisés.

Le grand défi pour la CGT en Île-de-France est donc de mener des campagnes pour la réindustrialisation et les services publics tout en étant à l'offensive sur des propositions et constructions revendicatives franciliennes. Lors de la conférence a été abordé le fait de reprendre la main sur les enjeux économiques pour satisfaire l'ensemble des besoins sociaux. Comment peser pour que les richesses produites ne le soient pas au seul profit des multinationales mondialisées mais au profit des populations ?

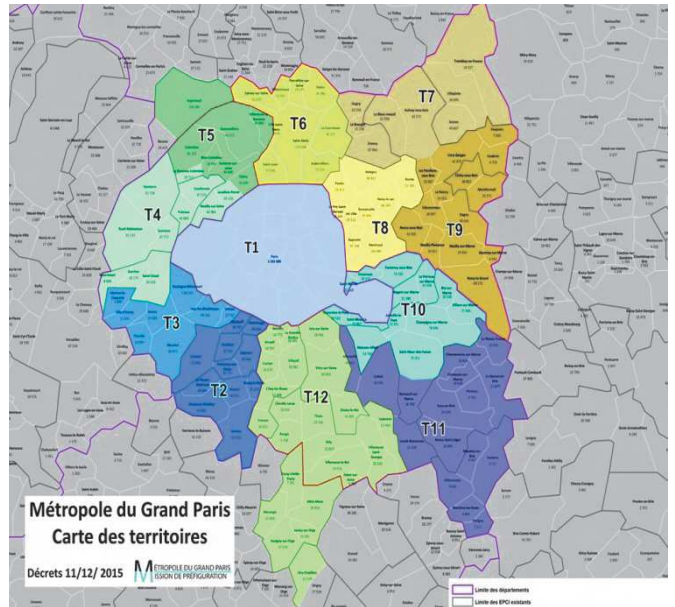
Le constat fait, il faut savoir de quelle CGT nous avons besoin pour être le syndicat de tous les franciliens. Quelle forme de proximité syndicale est à construire pour s'adresser aux salariés

des nouveaux bassins d'emploi et mener des campagnes de syndicalisation pour inverser les rapports de force ? Notre structuration est questionnée non pas pour s'adapter mais pour anticiper, dans le cadre d'un projet de société régionale qui combatte réellement les inégalités.

Le président de la République a annoncé son intention de remodeler la métropole du Grand Paris. Des mobilisations existent déjà mais ne restent pas suffisantes au regard des enjeux. Comment la CGT envisage-t-elle de permettre aux syndiqués et aux salariés de mieux s'approprier les orientations et les contenus pour élever le rapport de force ?

Alors que la MGP, dans sa forme définie par les lois Maptam et NOTRe, n'est pas encore finalisée, Emmanuel Macron a annoncé que la métropole ne resterait pas en l'état ! Le futur contour de la MGP est toujours en débat alors que le président de la République devait, il y a maintenant plusieurs mois, procéder à des arbitrages et annoncer une date de la conférence territoriale du Grand Paris, plusieurs fois décalée et pas encore programmée. Il s'est prononcé pour la disparition des départements de la petite couronne (avec comme modèle la métropole de Lyon), l'élargissement du périmètre de la MGP à Roissy et Saclay et l'extension de la région Île-de-France afin de doter la région d'une « façade maritime » au port du Havre.

C'est l'annonce de la suppression des départements qui a soulevé une forte contestation de la part des élus de tous bords politiques des assemblées départementales. Lors de la conférence, de nombreuses interventions de camarades issus des collectivités territoriales et des services publics, après avoir témoigné des dangers dans leur secteur, ont porté sur le maintien des départements et des politiques



sociales. Des mobilisations ont été organisées dans les départements et notamment la plus importante dans le Val-de-Marne, grâce à l'intervention de la CGT. Une conférence territoriale alternative intersyndicale et interdépartementale a été organisée à Créteil. L'idée de projet alternatif et d'une métropole garantissant pour tous les besoins sociaux (logement, transport, accès à la santé, place en crèche), fait son chemin. Mais il faut donner de la cohérence aux dossiers revendicatifs pour aller dans ce sens. Actuellement, c'est l'ensemble des services publics territoriaux qui sont menacés et qu'il va falloir défendre. Un exemple : alors que la compétence « eau et assainissement » est amenée à être transférée par exploitation en réseaux ou par concession au privé, pourquoi la région ne reprendrait pas son eau en régie correspondant à une revendication d'un véritable service public en Île-de-France ?

Pour s'approprier les orientations et les contenus et pour élever le rapport de force, il faut donc s'appuyer sur les contenus revendicatifs des syndicats et professions en Île de France et mener des luttes à partir des besoins et spécificités franciliennes.

Des conseils de développement existent à l'échelle de la métropole et des établissements publics territoriaux. La CGT y participe-t-elle ? Quelle analyse en tirez-vous ?

Dans cette réforme territoriale, la démocratie citoyenne est particulièrement malmenée. Aucune concertation,

ni consultation du peuple n'ont été organisées antérieurement à la loi alors qu'il s'agit de nos vies et de nos conditions de travail ! C'est un recul conséquent de la démocratie en France, la remise en cause de notre organisation territoriale républicaine et de la démocratie de proximité. Dans ce scénario, Emmanuel Macron milite pour une organisation territoriale à deux niveaux. Il n'y a pas lieu pour lui de maintenir les départements dans les régions où il y a une métropole ! C'est aussi de l'Europe des régions dont il s'agit et pour ces dernières plus d'autonomie. Cela a été dit à la conférence : « la CGT doit être aussi le fer de lance d'exigences démocratiques à tous les niveaux, de l'entreprise, des localités jusqu'au niveau national »

La démocratie sociale n'existe pas ou très peu, elle n'a pas été organisée malgré nos exigences. Les organisations syndicales ont été écartées du processus. Un conseil de développement de la MGP a été créé avec une personne désignée par organisation syndicale ! Cela reste très institutionnel et à la marge pour ce que nous représentons dans cette région. La nature du développement économique, c'est aussi celle des emplois, des salaires, du partage des richesses.

Sur proposition du pôle territoire confédéral en accord avec le comité régional Île-de-France, la Confédération a validé une étude Ires/

CGT sur les enjeux du Grand Paris, les incidences pour les régions limitrophes. Quels sont les enjeux revendicatifs à travailler en particulier pour construire un projet syndical alternatif aux ambitions patronales et gouvernementales ?

Deux grands enjeux revendicatifs fondamentaux pour satisfaire les besoins des Franciliens, à savoir : les transports et le logement. Il nous faut les traiter au même titre que les salaires ou autre revendication dans une cohérence « métropolitaine » et régionale. Les objectifs initiaux du Grand Paris Express (GPE) précisent que « le réseau du transport du Grand Paris est interconnecté avec le réseau préexistant. Il s'inscrit dans le maillage du réseau ferroviaire, fluvial et routier national afin de réduire les déséquilibres territoriaux. Il doit permettre des liaisons plus rapides avec chacune des régions et éviter les engorgements en Île-de-France ». Il s'agit de tous les modes de transports avec le projet du canal Seine-Nord-Europe qui concerne 3 régions.

Les transports en Île-de-France sont saturés du fait de retard d'investissements. Or, les ambitions du GPE en cours de construction viennent d'être revues à la baisse. La mise en service des lignes est retardée mais priorité sera donnée pour la desserte du site des jeux olympiques. Nous nous opposons à la ligne du Charles-de-Gaulle-

Express (privée, coûteuse et non intégrée dans le pass Navigo) pour porter les exigences de développement des transports publics, pour le transport quotidien des salariés comme sur le site de Saclay. La nature de l'aménagement du pourtour des gares du GPE est aussi un enjeu en matière de logements sociaux et accessibles financièrement pour ne pas amplifier le phénomène de gentrification. Il nous faudra aussi être très attentif à la mise en œuvre de la charte syndicale unitaire concernant les JO, aux conditions sociales des salariés du BTP présents dans tous ces chantiers. Je pourrais y ajouter l'avenir des terrains de PSA Aulnay, du Triangle de Gonesse avec Europacity avec l'emploi et le développement industriel, la place de la recherche et de l'enseignement supérieur...

L'étude Ires/CGT pourrait nous permettre de structurer nos constructions revendicatives sur quelques thèmes. Il faudra progresser dans la coconstruction avec les UD et quelques professions. Certaines sont déjà présentes au comité régional, comme les transports et les services publics, ce qui constitue un point d'appui. Et la conférence régionale a décidé la constitution de collectifs de travail : un sur la MGP et un sur les transports. Ils seront utiles pour partager nos connaissances, produire des informations et favoriser l'appropriation d'axes revendicatifs communs.